

MONSIEUR PIERRE,

RELEVÉ DE SITUATION

49120 CHEMILLE MELAY

Rennes le 22/03/2016

N° de Titulaire

N° de compte

FACTURE N°

PRELEVEMENT EN 4 FOIS AU 15

NATURE DES OPERATIONS		A REGLER AU 15/04/2016	A REGLER ULTERIEUREMENT (selon échéancier)
OPERATIONS ANTERIEURES			
RESTE SOLDE DU PRECEDENT RELEVÉ DE COMPTE	389,75	97,43	194,86
RESTE DU SUR OPERATIONS ANTERIEURES		97,43	194,86
OPERATIONS			
COMPLEMENTAIRE - SANTE ACTIVE CONTRAT N°4001 COTISATION ANNUELLE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	294,46 dont taxes 36,35		294,46
COMPLEMENTAIRE - SANTE ACTIVE CONTRAT N°4001 AIDE INSTALLATION JA DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	-46,14 dont taxes -5,35		-46,14
TITANE PRO CONTRAT N°4002 COTISATION ANNUELLE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017 Dont vie professionnelle 102,64 € 4813VZ49 UNIMOG 411 RESP:1,00	102,64 dont taxes 34,35		102,64
TITANE PRO CONTRAT N°4002 AIDE INSTALLATION JA DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	-15,39 dont taxes -2,16		-15,39
NOUVEAU SOLDE		97,43	532,43
SOIT UN TOTAL DE :		629,86	

Votre échéancier en euros :

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Date de Paiement	15/04/2016			15/07/2016		
Montant	97,43			97,43		
	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	
Date de Paiement	15/10/2016			15/01/2017		SUIVANTES
Montant	97,43			84,37		253,20

Les conditions d'indemnisation et les modalités de calcul des franchises catastrophes naturelles figurent aux Conditions Générales ou aux Conditions Particulières de votre contrat.

IMPORTANT: les montants sont exprimés TTC. Exonération de TVA en application de l'article 261 C 2° du CGI.

En cas de non paiement, Groupama peut suspendre tout ou partie de ses prestations ou résilier vos contrats.